



Profil de la zone de baignade Gorges du Gardon

Commune de Vers-Pont-du-Gard

Date d'élaboration du profil : Novembre 2016

Caractéristiques de la zone de baignade	Schéma de la zone de baignade
<p>Nom de la baignade : Gorges du Gardon</p> <p>Commune : Vers-Pont-du-Gard</p> <p>Département : Gard</p> <p>Région : Occitanie</p> <p>Personne responsable de l'eau de baignade : Propriétaire du camping</p> <p>Plage non surveillée et non aménagée</p>	

Historique de la qualité de l'eau de baignade (Directive 2006/7/CE)	Informations pratiques											
<table border="0"> <tr> <td>Année</td> <td>2013</td> <td>2014</td> <td>2015</td> <td>2016</td> <td rowspan="2"> Excellente qualité (EXC) </td> </tr> <tr> <td>Classement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p>Aucun épisode de pollution n'a été recensé au cours des 4 dernières années</p>	Année	2013	2014	2015	2016	Excellente qualité (EXC)	Classement					<p>Activités nautiques (kayak, canoë)</p> <p>Camping</p>
Année	2013	2014	2015	2016	Excellente qualité (EXC)							
Classement												

Carte de la zone d'étude

- Camping et Aire de camping-car
- Activités agricoles
- Activités industrielles
- Ruissellement par temps de pluie
- Pollution induite par les baigneurs, les oiseaux, les animaux, ...

Importance de la source potentielle de pollution

- Faible
- Modéré
- Significatif

Impact possible sur la qualité des eaux de baignade

- Faible
- Modéré
- Significatif

Pollution directe
 Pollution indirecte

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic		Causes du danger		Gestion active des pollutions	
Principales sources de pollution inventoriées	Impact et distance de la zone de baignade	Indicateur suivi	Mesure de gestion active mise en place	Organisme ou personne(s) responsable(s) de l'action et date prévisionnelle de mise en œuvre	
Ruissellement des eaux par temps de pluie	Impact significatif Plus de 1km	Apports potentiels bactériens via les cours d'eau affluents ou par ruissellement des eaux	_ Suivi des données météo par les responsables des eaux de baignade et estimation du risque sanitaire _ Fermeture de la zone en cas d'orage estival important (> 50-100 mm/jour)	A l'initiative du responsable des eaux de baignade Conseils du SMAGE si besoin A partir de la saison estivale 2018	
Camping / Aires de camping-cars	Faible impact Environ 1km	Apports potentiels de pollution via les mauvais comportements des usagers et via les mauvais raccordements	_ Sensibiliser les usagers au respect de la réglementation et du matériel _ Régularisation des travaux d'assainissement en cours (ANC à ce jour) _ Communication au responsable des eaux de baignade en cas de risque sanitaire	Le responsable du camping, le responsable des eaux de baignade, le SPANC (ANC) A partir de la saison estivale 2018	
Assainissement non collectif (ANC)	Impact significatif Environ 1km	Apports potentiels bactériens via les déversements d'eau usée non traitées (ANC non contrôlés à ce jour)	_ Le SPANC avertit le responsable des eaux de baignade en cas de déversement d'eau usée non traitée _ Le SPANC continue de contrôler les zones en ANC	L'exploitant assainissement, SPANC, et le responsable des eaux de baignade A partir de la saison estivale 2018	
Animaux	Faible impact 0 m	Contamination des eaux de baignade due aux rejets de fèces	Ramassage régulier des poubelles en saison estivale.	A l'initiative du responsable des eaux de baignade A partir de la saison estivale 2018	
Cyanobactérie / Phytoplancton	Faible impact 0 m	Efflorescence, développement d'organismes toxiques : contamination des baigneurs et animaux	Fermeture de la zone de baignade en cas de prolifération importante de cyanobactéries.	ARS et responsable des eaux de baignade A partir de la saison estivale 2018	
Leptospirose	Faible impact 0 m	Contamination des baigneurs par les animaux atteints (rongeurs)	Ramassage régulier des poubelles en saison estivale.	A l'initiative du responsable des eaux de baignade A partir de la saison estivale 2018	

Informations complémentaires sur : www.baignade.sante.gouv.fr

Le profil de la zone de baignade est consultable en Mairie

